



Légende

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

— Périmètre de la ZPPAUP de Surgères
approuvée le 20 décembre 2007
en cours de transformation en SPR

Degré 2

■ Périmètre des centre-ville, centre-bourg
ou hameau ancien

Degré 3

■ Périmètre d'extension urbaine au
centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

★ Bâtiment protégé au titre de l'article
L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

■ Périmètre des éléments végétaux protégés
au titre de l'article L.151-19 du code
de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

■ Périmètres délimités des abords des
monuments historiques

◆ Immeuble classé au titre des
monuments historiques

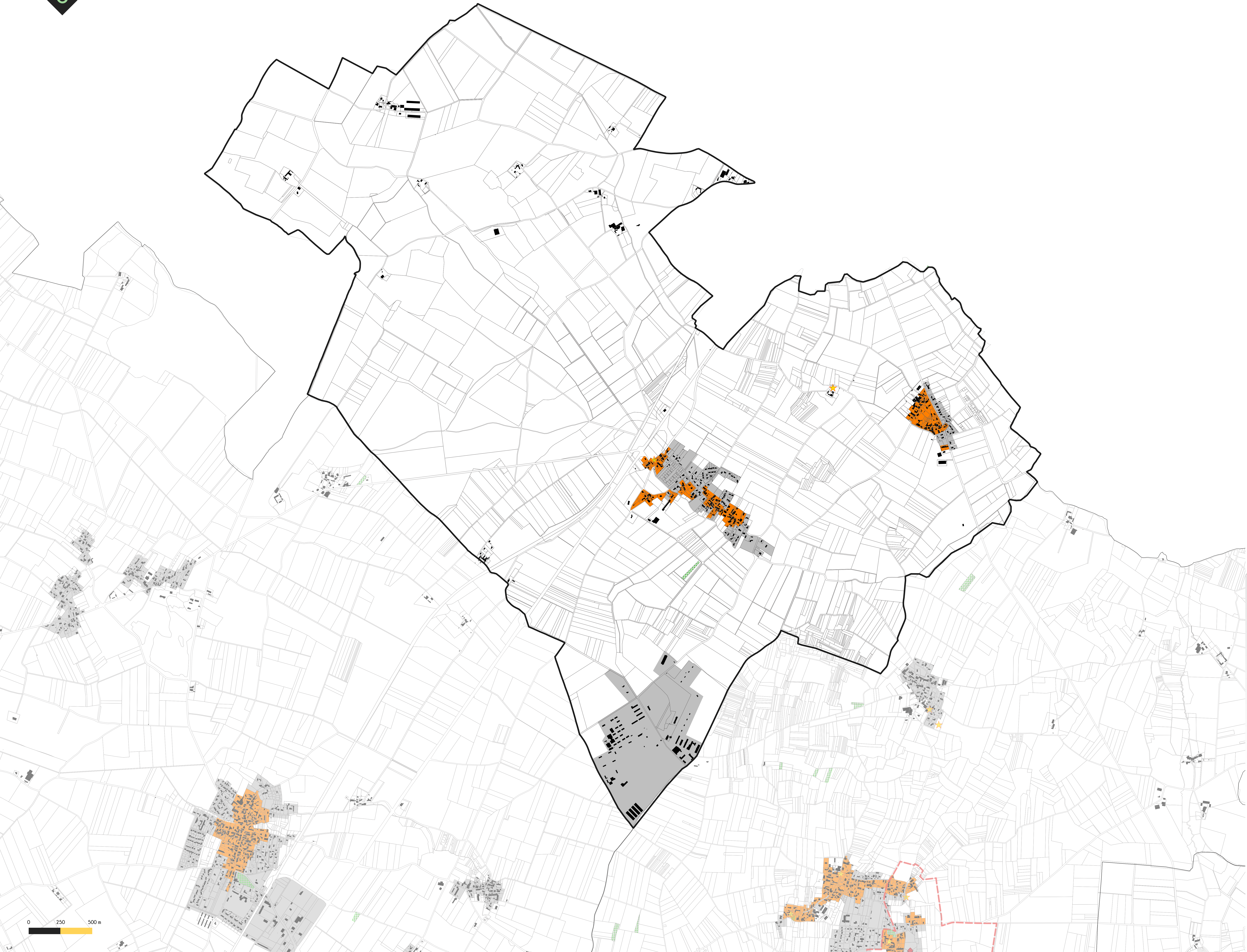
◆ Immeuble inscrit au titre des
monuments historiques

● Site classé au titre de l'article L.341-1 et
L.341-2 du code de l'environnement

■ Bâti

■ Limites communales

■ Parcelles



Département de la
Charente-Maritime (17)

Communauté de
Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:10000 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de
Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DGFIP 2019,
Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil
le 31/01/20

CITADIA
CONSEIL

even
CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Saint-Pierre-
d'Amilly

